

ENQUETE PUBLIQUE

**DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE RELEVANT DE LA
DOMANIALITE DEPARTEMENTALE
EMPRISE DU DELAISSE DE L'ANCIEN FRANCHISSEMENT DE LA
VOIE FERREE (PARCELLE AA N° 138)
COMMUNE DE DOMMARTIN-SOUS-AMANCE**

**Référence : Arrêté d'ouverture d'enquête publique n° 2018-11 du 08
octobre 2018 du président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
à Nancy.**

Enquête publique du 06 au 27 novembre 2018.

I - RAPPORT D'ENQUETE

II - CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Francis GERARD
Commissaire enquêteur**



Parcelle à
déclasser

Ancienne ligne de chemin de fer
Devenue piste cyclable



Enquête publique – Déclassement d'une emprise relevant de la domanialité départementale –
Parcelle AA n°138 - commune de Dommartin-sous-Amance 54770

ENQUÊTE PUBLIQUE

DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE RELEVANT DE LA DOMANIALITE DEPARTEMENTALE EMPRISE DU DELAISSE DE L'ANCIEN FRANCHISSEMENT DE LA VOIE FERREE (PARCELLE AA N° 138)


COMMUNE DE DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

Référence : Arrêté d'ouverture d'enquête publique n° 2018-11 du 08
octobre 2018 du président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
à Nancy.

Enquête publique du 06 au 27 novembre 2018.

I - RAPPORT D'ENQUETE

Francis GERARD
Commissaire enquêteur



SOMMAIRE :

I – GENERALITES

- 11 – Situation
- 12 – Objet de l'enquête
- 13 – Cadre juridique
- 14 – Nature et caractéristiques du projet
- 15 – Composition du dossier

II – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

- 21 – Organisation de l'enquête
 - 211 - Désignation du commissaire enquêteur
 - 212 - Modalités de l'enquête
 - 213 - Arrêté d'organisation de l'enquête
 - 214 - Information effective du public
- 22 – Déroulement de l'enquête
 - 221 - Déroulement des permanences
 - 222 - Climat dans lequel s'est déroulée l'enquête
 - 223 - Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registre d'enquête
 - 224 - Notification du procès-verbal des observations et mémoire en réponse
 - 225 - Relation comptable des observations

PIECES-JOINTES :

- 1 - Procès-verbal de synthèse
- 2 - Détail des parutions des annonces légales
- 3 - Copie des lettres adressées par le conseil départemental aux riverains de la parcelle.

Le registre d'enquête est joint à l'exemplaire remis au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à Nancy.

I - GENERALITES

11 – Situation

La commune de Dommartin-sous-Amance est constituée du bourg centre et d'un lieu-dit. Ce dernier portant l'appellation de « Le piroué » est situé au croisement du chemin communal reliant Bouxière-aux-chênes (54) à Agincourt (54) et du tracé de l'ancienne voie de chemin de fer reliant Champigneulle (54) à Château-Salins (57).

Jusqu'à la dernière guerre mondiale, un pont permettait aux usagers de la route décrite précédemment le franchissement de la voie de chemin de fer. Suite à la destruction de cet édifice et la suppression de la ligne ferroviaire, le tracé a été détourné de quelques dizaines de mètres à l'ouest. Dès lors, la rampe d'accès située au nord était abandonnée.

Cette emprise appartenant au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, d'une surface de 1864 m², n'a plus de fonction particulière et la nature y a repris toute sa place. Au nord, une pente aménagée en forme de rampe permettait l'accès au pont. Au sud, le terrain présente un aplomb de plusieurs mètres envahi par les broussailles en bordure du chemin rural « dit de derrière le château » et du tracé de l'ancienne voie de chemin de fer devenue piste cyclable. A l'Est, cette emprise est longée par un ruisseau. Des maisons sont implantées de part et d'autre de cette rampe. (Cf. vue aérienne et photographies page 2)

Le conseil départemental envisage le déclassement de cette parcelle qui n'assure plus de fonction de transit répertorié dans le réseau routier départemental en vue d'une vente ultérieure.

HISTORIQUE :

Cette parcelle a fait l'objet d'une opération de cession dès 2006 laquelle a été annulée par jugement du Tribunal de Grande Instance de Nancy (54) en 2017.

Genèse : Par délibération en date du 07 avril 2006, le département de Meurthe-et-Moselle décide de vendre ce délaissé de voirie cadastrée section AA n° 138 sur la commune de Dommartin-sous-Amance à monsieur Jean-Marie GESNEL domicilié dans cette commune.

L'acte authentique de vente est dressé les 25 janvier et 6 février 2007.

Le 10 juillet 2012, le tribunal administratif de Nancy (54) annule la délibération du département du 07 avril 2006 au regard des dispositions de l'article L 112-8 du code de la voirie.

Par arrêt rendu le 16 mai 2013, la cour administrative d'appel de Nancy (54) rejette la requête de monsieur GESNEL tendant à voir annuler le jugement du 10 juillet 2012.

Par jugement en date du 06 mars 2017, le tribunal de grande instance de Nancy annule l'acte authentique de vente dressé les 25 janvier et 6 février 2007.

12 – Objet de l'enquête

Il s'agit d'organiser l'enquête préalable au projet de déclassement de la parcelle cadastrée section AA n° 138 à Dommartin-sous-Amance, emprise relevant de la domanialité départementale.

13 - Cadre juridique

L'enquête s'est déroulée conformément aux textes réglementaires suivants :

- Code de la voirie routière :
articles L 131-4 alinéa 3 et L 131-5
articles R 131-3 à R 131-5
article L.112-8 (droit du riverain)
- Code des relations entre le public et l'administration :
articles L 131-1 à L 131-2
articles R 134-3 à R 134-30
- Arrêté de monsieur le Président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle n°2018-11 en date du 08 octobre 2018 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique de déclassement du domaine public routier départemental.

14 –Nature et caractéristique du projet

L'emprise constituée par la rampe d'accès à l'ancien pont relève de la domanialité départementale. N'assurant plus de fonction routière et ne présentant plus d'utilité particulière, le conseil départemental envisage le déclassement de la parcelle puis sa cession.

15- Composition du dossier

- Arrêté du président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle n° 2018-11 en date du 08 octobre 2018 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique de déclassement du domaine public routier départemental ;
- Certificat d'affichage en mairie de l'arrêté du conseil départemental ;
- Notice explicative ;
- Registre d'enquête ;
- Plan de situation ;
- Extrait du cadastre ;
- Textes régissant l'enquête publique ;
- Avis journaux ;
- Avis d'affichage sur le terrain ;
- Plan

Registres d'enquête :

- Version papier : ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur dès l'ouverture de l'enquête, à la disposition du public durant toute la période de l'enquête en mairie de Dommartin-sous-Amance et clos à l'issue.
- Version dématérialisée : mise en ligne, consultable sur le site internet du conseil départemental avec possibilité d'y déposer des observations.

Le contenu du dossier d'enquête publique mis à la disposition du public en mairie de Dommartin-sous-Amance ainsi que sur le site internet du conseil départemental est complet et conforme à la réglementation.

II - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

21 - Organisation de l'enquête

211 - Désignation du commissaire enquêteur :

Par arrêté n° 2018-11 en date du 08 octobre 2018, le président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à Nancy (54) désigne pour cette enquête :

Francis GERARD en qualité de commissaire enquêteur.

212 - Modalités de l'enquête :

Le 15 octobre 2018 :

- prise en compte du dossier auprès de madame Sylvie ROUYER de la DGA Ressources/DIMMO/GFI du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à Nancy (54) et organisation de l'enquête publique (période du 06 au 27 novembre 2018 – trois permanences le mardi 06 novembre 2018 de 17 à 19h00, le samedi 17 novembre 2018 de 10 à 12h00 et le mardi 27 novembre 2018 de 17 à 19h00 à la mairie de Dommartin-sous-Amance (54) – organisation des mesures de publicité

- visite sur le site avec monsieur Bruno, PHILIPPOT et madame Sylvie, ROUYER (conseil départemental),

- Le 22 octobre 2018 - entretien avec monsieur MATHEY maire de la commune de Dommartin-sous-Amance (organisation matérielle des permanences et recueil de son avis sur ce déclassement)

213 - Arrêté d'organisation de l'enquête :

L'arrêté du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle n° 2016-11 du 08 octobre 2018 précise notamment :

- la durée de l'enquête publique : du mardi 06 au mardi 27 novembre 2018 ;
- la possibilité de consulter le dossier en mairie de Dommartin-sous-Amance aux jours et heures d'ouverture habituelle au public et sur le site internet du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle (<http://meurthe-et-moselle.fr/enquetes-publiques>) ;
- les permanences du commissaire enquêteur à la mairie de Dommartin-sous-Amance à savoir : le mardi 06 novembre 2018 de 17 à 19h00, le samedi 17 novembre 2018 de 10 à 12h00 et le mardi 27 novembre 2018 de 17 à 19h00 ;
- la possibilité de consigner des observations soit sur le registre disponible en mairie de Dommartin-sous-Amance, soit d'envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : gfi-enquetespubliques@departement54.fr
- les conditions de publicité et d'affichage.

214 - Information effective du public

Annonces légales (Pièce-jointe n°2) :

Conformément aux prescriptions légales, la publicité est parue dans deux quotidiens :

Première parution :

L'Est républicain : le 11 octobre 2018 – Le républicain lorrain : le 10 octobre 2018

Seconde parution :

L'Est républicain : le 06 novembre 2018 – Le républicain lorrain : le 06 novembre 2018

Autres formes de publicité :

- Affichage sur le tableau d'affichage communal de l'arrêté d'enquête publique. La réalité de cet affichage est constatée par le commissaire enquêteur à l'occasion de chacune de ses permanences.
- Affichage de l'avis réglementaire (fond jaune) sur le site à déclasser.
- Insertion sur le site internet du conseil départemental.

Information complémentaire :

Par le conseil départemental :

Les propriétaires riverains de la parcelle à déclasser sont avisés de cette enquête publique par courrier individuel du conseil départemental daté du 16 octobre 2018 (Pièces-jointes n°3)
(AMADEI GUISEPPI LUCETTE - FARID YAHIMI – PHILIPPE GALLAND)

Les actions d'informations complémentaires menées notamment par le conseil départemental et la commune de Dommartin-sous-Amance ont permis au plus large public d'appréhender le projet. Monsieur Philippe GALLAND avisé par la lettre aux riverains s'est d'ailleurs présenté à l'occasion de la deuxième permanence.

En conséquence, eu égard à l'importance de la commune et du projet, le commissaire enquêteur considère que le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et la commune de Dommartin-sous Amance ont pleinement satisfait aux obligations en matière d'information du public.

22 – Déroulement de l'enquête

L'intégralité du dossier d'enquête publique est restée à la disposition du public du 06 au 27 octobre 2018 en mairie de Dommartin-sous-Amance et au sein du conseil départemental, durant les trois permanences du commissaire enquêteur et pendant les heures habituelles d'ouverture au public.

221 -Déroulement des permanences

- **Permanence à Dommartin-sous-Amance le mardi 06 novembre 2018 de 17 à 19h00 :**
Entretien avec le maire sur le déroulement de cette enquête.
Visite d'un habitant de la commune pour consultation du dossier.

- **Permanence à Dommartin-sous-Amance le samedi 17 novembre 2018 de 10 à 12h00 :**
Visite de monsieur Philippe Galland propriétaire riverain qui n'a formulé aucune observation écrite.

- **Permanence à Dommartin-sous-Amance le mardi 27 novembre 2018 de 17 à 19h00 :**
Aucune visite.

222 - Climat dans lequel s'est déroulée l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans un climat serein et cordial. La tâche du commissaire enquêteur n'a pas été gênée, les représentants du conseil départemental et de la commune de Dommartin-sous-Amance se sont rendus très disponibles et ont répondu à toutes les sollicitations.

223 - Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registre d'enquête

Le délai réglementaire dévolu à l'enquête expire le 27 novembre 2018.

Le registre d'enquête et le rapport d'enquête public assorti de ses conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur sont adressés au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à Nancy.

224 - Notification du procès-verbal de synthèse

Le procès-verbal de synthèse est remis à Madame Sylvie, ROUYER du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à Nancy le 03 décembre 2018. (pièces-jointes n° 1)

225 - Relation comptable des observations

Aucune observation n'a été formulée tant sur le registre papier mis à la disposition du public à Dommartin-sous-Amance que sur le registre dématérialisé mis en œuvre par le conseil départemental.

Fait et clos à NANCY, le 06 décembre 2018

Le commissaire enquêteur

Francis GERARD



ENQUETE PUBLIQUE

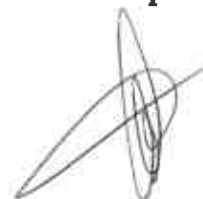
DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE RELEVANT DE LA DOMANIALITE DEPARTEMENTALE EMPRISE DU DELAISSE DE L'ANCIEN FRANCHISSEMENT DE LA VOIE FERREE (PARCELLE AA N° 138) COMMUNE DE DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

Référence : Arrêté d'ouverture d'enquête publique n° 2018-11 du 08 octobre 2018 du président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à Nancy.

Enquête publique du 06 au 27 novembre 2018.

II - CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Francis GERARD
Commissaire enquêteur



LE PROJET :

La commune de Dommartin-sous-Amance est constituée du bourg centre et d'un lieu-dit. Ce dernier portant l'appellation de « Le piroué » est situé au croisement du chemin communal reliant Bouxière-aux-chênes (54) à Agincourt (54) et du tracé de l'ancienne voie de chemin de fer reliant Champigneulles (54) à Château-Salins (57).

Jusqu'à la dernière guerre mondiale, un pont permettait aux usagers de la route décrite précédemment le franchissement de la voie de chemin de fer. Suite à la destruction de cet édifice et la suppression de la ligne ferroviaire, le tracé a été détourné de quelques dizaines de mètres à l'ouest. Dès lors, la rampe d'accès située au nord était abandonnée.

Cette emprise appartenant au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, d'une surface de 1864 m², n'a plus de fonction particulière et la nature y a repris toute sa place. Au nord, une pente aménagée en forme de rampe permettait l'accès au pont. Au sud, le terrain présente un aplomb de plusieurs mètres envahi par les broussailles en bordure du chemin rural dit de derrière le château et du tracé l'ancienne voie de chemin de fer devenue piste cyclable. A l'Est, cette emprise est longée par un ruisseau. Des maisons sont implantées de part et d'autre de cette rampe. (Cf. vue aérienne et photographies page 2)

Le conseil départemental envisage le déclassement de cette parcelle qui n'assure plus de fonction de transit répertorié dans le réseau routier départemental en vue d'une vente ultérieure

Les différentes démarches aboutissent à l'organisation d'une enquête publique portant sur le projet de déclassement de la rue de la ville organisée du 06 au 27 novembre 2018.

Les modalités d'organisation de l'enquête font l'objet d'un rapport distinct.

DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

L'enquête publique s'est déroulée conformément à la législation en vigueur quant à sa durée (21 jours consécutifs). La publicité a été la plus large possible (annonces légales et affichage), les riverains ayant été avisés par courrier individuel.

Les trois permanences, la mise à disposition du dossier durant l'ouverture de la mairie et la possibilité de télécharger le dossier sur un site internet dédié ont donné au public la possibilité de s'informer sur ce projet et de formuler ses observations.

En conclusion, le commissaire enquêteur considère :

- que la visite sur les lieux antérieure à l'ouverture de l'enquête a permis d'appréhender précisément le positionnement, l'environnement et la nature de la parcelle,
- que le dossier soumis à l'enquête publique et mis à la disposition du public était complet et permettait d'appréhender les caractéristiques du projet nécessaires à une bonne information,
- que la publicité accordée à cette enquête permettait au plus large public de s'informer sur le projet,

- que les propriétaires riverains ont été avisés individuellement de l'ouverture de cette enquête, dont l'un est venu rencontrer le commissaire enquêteur à l'occasion de sa deuxième permanence ;
- que l'organisation des permanences assurées par le commissaire enquêteur était adaptée et que le dossier était consultable durant les heures d'ouverture de la mairie ainsi que sur le site dédié du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,
- que cette partie de voirie n'assure plus de fonction particulière et qu'il s'agit d'une parcelle n'ayant plus de vocation d'intérêt général,
- que le déclassement a pour finalité la cession par le conseil départemental de la parcelle identifiée,

**En conséquence, le commissaire enquêteur émet un
AVIS FAVORABLE**
au projet de déclassement de l'emprise relevant de la domanialité cadastrée section AA n° 138 sur la commune de Dommartin-sous-Amance (délaissé constitué par la rampe d'accès à l'ancien pont sur la voie ferrée) sollicité par la conseil départemental de Meurthe-et-Moselle tel qu'il a été présenté et soumis à l'enquête publique

Fait et clos à NANCY le 06 décembre 2018.

Le commissaire enquêteur
Francis GERARD



ANNONCES LEGALES

<p align="center">Est républicain 11 octobre 2018</p> <p align="center">AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE (Article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques)</p> <p>Par arrêté du 8 octobre 2018, M. le Président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a prescrit une enquête publique de classement de la parcelle cadastrée AA n°138 - emprise riveraine de l'immeuble Pierre Loti à Dommartin-sous-Amance en vue de sa cession, du 06 au 27 novembre 2018.</p> <p>Le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site du département de Meurthe-et-Moselle : http://meurthe-et-moselle.fr/enquetes-publiques</p> <p>M. Francis GERARD, commissaire enquêteur, tiendra trois permanences au mairie de Dommartin-sous-Amance afin de recueillir les observations du public : le mardi 6 novembre 2018 de 17 h à 19 h, le samedi 17 novembre 2018 de 10 h à 12 h et le mardi 27 novembre 2018 de 17h à 19 h.</p> <p>Le public peut aussi déposer ses observations à l'adresse : gf-enquetespubliques@departement54.fr</p>	<p align="center">Le républicain lorrain 10 octobre 2018</p> <p align="center">COMMUNE DE DOMMARTIN-SOUS-AMANCE</p> <p align="center">AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE (Article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques)</p> <p>Par arrêté du 08/10/2018, monsieur le président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a prescrit une enquête publique de classement de la parcelle cadastrée AA n°138 - emprise riveraine de l'immeuble Pierre Loti à Dommartin-sous-Amance en vue de sa cession, du 06 au 27 novembre 2018.</p> <p>Le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site du département de Meurthe-et-Moselle : http://meurthe-et-moselle.fr/enquetes-publiques</p> <p>M. Francis GERARD, commissaire enquêteur, tiendra trois permanences au mairie de DOMMARTIN-SOUS-AMANCE afin de recueillir les observations du public : le mardi 06/11/18 de 17h00 à 19h00, le samedi 17/11/18 de 10h à 12h et le mardi 27/11/18 de 17h00 à 19h00.</p> <p>Le public peut aussi déposer ses observations à l'adresse : gf-enquetespubliques@departement54.fr</p>
<p align="center">Est républicain du 06 novembre 2018</p> <p align="center">Mardi 6 novembre 2018</p> <p align="center">Avis publics</p> <p align="center">Commune de Dommartin-sous-Amance</p> <p align="center">AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE (Article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques)</p> <p>Par arrêté du 8 octobre 2018, M. le Président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a prescrit une enquête publique de classement de la parcelle cadastrée AA n°138 - emprise riveraine de l'immeuble Pierre Loti à Dommartin-sous-Amance en vue de sa cession, du 06 au 27 novembre 2018.</p> <p>Le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site du département de Meurthe-et-Moselle : http://meurthe-et-moselle.fr/enquetes-publiques</p> <p>M. Francis GERARD, commissaire enquêteur, tiendra trois permanences au mairie de Dommartin-sous-Amance afin de recueillir les observations du public : le mardi 6 novembre 2018 de 17 h à 19 h, le samedi 17 novembre 2018 de 10 h à 12 h et le mardi 27 novembre 2018 de 17 h à 19 h.</p> <p>Le public peut aussi déposer ses observations à l'adresse : gf-enquetespubliques@departement54.fr</p>	<p align="center">Le républicain lorrain 06 novembre 2018</p> <p align="center">COMMUNE DE DOMMARTIN-SOUS-AMANCE</p> <p align="center">AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE (Article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques)</p> <p>Par arrêté du 08/10/2018, monsieur le président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a prescrit une enquête publique de classement de la parcelle cadastrée AA n°138 - emprise riveraine de l'immeuble Pierre Loti à Dommartin-sous-Amance en vue de sa cession, du 06 au 27 novembre 2018.</p> <p>Le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site du département de Meurthe-et-Moselle : http://meurthe-et-moselle.fr/enquetes-publiques</p> <p>M. Francis GERARD, commissaire enquêteur, tiendra trois permanences au mairie de DOMMARTIN-SOUS-AMANCE afin de recueillir les observations du public, le mardi 06/11/18 de 17h00 à 19h00, le samedi 17/11/18 de 10h à 12h et le mardi 27/11/18 de 17h00 à 19h00.</p> <p>Le public peut aussi déposer ses observations à l'adresse : gf-enquetespubliques@departement54.fr</p>



Nancy, le 16 OCT. 2018

MME AMADEI GUISEPPi LUCETTE
ROUTE DE TREPARI

20217 SAINT FLORENT

Dossier suivi par Sylvie ROUYER
Direction de l'Immobilier / Service Gestion foncière et Immobilière
Tel : 03.83.94.58.10
Courriel : srouyer@departement54.fr

Objet : Enquête publique de déclassement DOMMARTIN SOUS AMANCE

Madame,

Je vous informe que le conseil départemental va diligenter une enquête publique de déclassement de la parcelle cadastrée AA n°138 d'une surface de 1 864 m² sur le domaine public routier départemental permettant ultérieurement sa cession aux riverains intéressés.

L'enquête publique formalisée a été rendue obligatoire par le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). Sa durée sera de 21 jours, du 06 au 27 novembre 2018. Un registre d'enquête vous permettra, le cas échéant, de consigner des observations. Vous pourrez également formuler vos remarques via l'adresse mail suivante : qfi-enquetespubliques@departement54.fr

Monsieur Francis GERARD a été désigné comme commissaire enquêteur et assurera trois permanences :

le mardi 06 novembre de 17 à 19h,
le samedi 17 novembre de 10 à 12h,
et le mardi 27 novembre de 17 à 19h.

Cette enquête publique sera consultable en ligne :

<http://meurthe-et-moselle.fr/enquetes-publiques>

(sur le site du département sous le menu « Le Département » / « Enquêtes publiques »)

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le président du conseil départemental,
La responsable de service,

Isabelle RAUCY-PETITCLERC

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Relatif au déroulement de l'enquête publique portant sur un projet de déclassement d'une parcelle à Dommartin-sous-Amance

Référence : arrêté d'ouverture d'enquête publique n° 2018-11 - DIMMO du 08 octobre 2018 du président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à Nancy.

Nature de l'enquête : projet de déclassement d'une emprise relevant de la domanialité départementale
– parcelle cadastrée section AA n° 138 à Dommartin-sous-Amance –
(ancienne rampe d'accès à un franchissement de voie ferrée)

Durée de l'enquête : du 06 au 27 novembre 2018 soit 21 jours.

A l'attention de monsieur le Président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à Nancy.

L'enquête s'est déroulée dans d'excellentes conditions matérielles. Les représentants du conseil départemental se sont montrés très disponibles et ont répondu à toutes les sollicitations. La qualité de l'accueil des services de la mairie de Dommartin-sous-Amance est à souligner. La salle dédiée mise à disposition par la municipalité s'est révélée parfaitement adaptée.

Durant l'enquête publique, deux personnes dont un riverain sont venues consulter le dossier d'enquête. Aucune observation n'a été portée ni sur le registre papier, ni sur le registre dématérialisé.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Remis au représentant du
Président du conseil départemental
de Meurthe-et-Moselle
le 03 décembre 2018.

Le commissaire enquêteur
Francis GERARD



Reçu le
par - 3 DEC. 2018

Pour le Président du Conseil Départemental,
L'Attaché, Chef de Service

Isabelle RAUCY-PETITCLERC





Nancy, le 16 OCT. 2018

M. FARID YAHIMI
4 RUE FREDERIC MISTRAL
54770 DOMMARTIN SOUS AMANCE

*Dossier suivi par Sylvie ROUYER
Direction de l'Immobilier / Service Gestion foncière et Immobilière
Tel : 03.83.94.58.10
Courriel : srouyer@departement54.fr*

Objet : Enquête publique de déclassement DOMMARTIN SOUS AMANCE

Monsieur,

Je vous informe que le conseil départemental va diligenter une enquête publique de déclassement de la parcelle cadastrée AA n°138 d'une surface de 1 864 m² sur le domaine public routier départemental permettant ultérieurement sa cession aux riverains intéressés.

L'enquête publique formalisée a été rendue obligatoire par le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). Sa durée sera de 21 jours, du 06 au 27 novembre 2018. Un registre d'enquête vous permettra, le cas échéant, de consigner des observations. Vous pourrez également formuler vos remarques via l'adresse mail suivante : gfi-enquetespubliques@departement54.fr

Monsieur Francis GERARD a été désigné comme commissaire enquêteur et assurera trois permanences :

le mardi 06 novembre de 17 à 19h,
le samedi 17 novembre de 10 à 12h,
et le mardi 27 novembre de 17 à 19h.

Cette enquête publique sera consultable en ligne :
<http://meurthe-et-moselle.fr/enquetes-publiques>
(sur le site du département sous le menu « Le Département » / « Enquêtes publiques »)

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le président du conseil départemental,
La responsable de service,

Isabelle RAUCY-PETITCLERC



Nancy, le 16 OCT. 2018

M. PHILIPPE GALLAND
5 IMPASSE PIERRE LOTI
54770 DOMMARTIN SOUS AMANCE

Dossier suivi par Sylvie ROUYER
Direction de l'Immobilier / Service Gestion foncière et immobilière
Tel : 03.83.94.58.10
Courriel : srouyer@departement54.fr

Objet : Enquête publique de déclassement DOMMARTIN SOUS AMANCE

Monsieur,

Je vous informe que le conseil départemental va diligenter une enquête publique de déclassement de la parcelle cadastrée AA n°138 d'une surface de 1 864 m² sur le domaine public routier départemental permettant ultérieurement sa cession aux riverains intéressés.

L'enquête publique formalisée a été rendue obligatoire par le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). Sa durée sera de 21 jours, du 06 au 27 novembre 2018. Un registre d'enquête vous permettra, le cas échéant, de consigner des observations. Vous pourrez également formuler vos remarques via l'adresse mail suivante : gfi-enquetespubliques@departement54.fr

Monsieur Francis GERARD a été désigné comme commissaire enquêteur et assurera trois permanences :

le mardi 06 novembre de 17 à 19h,
le samedi 17 novembre de 10 à 12h,
et le mardi 27 novembre de 17 à 19h.

Cette enquête publique sera consultable en ligne :
<http://meurthe-et-moselle.fr/enquetes-publiques>
(sur le site du département sous le menu « Le Département » / « Enquêtes publiques »)

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le président du conseil départemental,
La responsable de service,

Isabelle RAUCY-PETITCLERC